



Reclamation d'une somme non réglée en octobre 2006

Par **ccavs**, le **12/05/2009** à **22:36**

Bonjour,

Je me suis abonné à Canal+/CanalSat en septembre 2006. Le mois dernier, j'ai notifié à Canal+ ma décision de résiliation à leur service. Je reste donc client uniquement de CanalSat. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre de canal+ qui me réclame la somme de 15 euros, correspondant à un rejet de ma banque en date d'octobre 2006 (rejet à priori lors de la mise en place du prélèvement automatique).

Dans quelle mesure cette société peut elle encore me réclamer cette somme après près de trois années ? (et juste au moment où je décide de stopper mon abonnement...)